

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 septembre 2023
Délibération n°11

L'An deux mille vingt-trois le vingt et un septembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le quinze septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIessant Céline - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi - VERNET Laurent – PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

Absents : ALDEBERT Gérard (excusé)

Procurations : MOSSO Véronique à VERNET Laurent

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : POSITION DE PRINCIPE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU POSTE « GYRONDES » PAR LE TERRITOIRE D'ENERGIE 05

Monsieur Matthieu GIRAUD étant intéressé à l'affaire au sens de l'article L. 2131-11 du CGCT, sort de la salle et ne prend pas part aux discussions et au vote.

Madame le maire expose que la commune a été saisie par le SyME 05 d'une demande portant sur le renforcement du réseau basse tension issu du poste « Gyrondes », au lieudit « Les Auches », rendu nécessaire par la division d'une maison en plusieurs logements et la création d'un lotissement.

Ce projet de renforcement du réseau basse tension étant prévu en technique souterraine, la commune a souhaité que les réseaux aériens de télécommunication et d'éclairage public situés à proximité soient également enfouis à l'occasion de ces travaux.

Une estimation du coût d'enfouissement des réseaux a été demandée au Territoire d'Energie Hautes Alpes (TE 05).

Cette estimation qui s'élève à 54 000 € TTC se décompose comme suit :

- Réseaux électriques : 39 000 € TTC pris intégralement en charge par TE 05 ;
- Infrastructures de communications électroniques : 12 000 € TTC pris en charge par la commune à hauteur de 80%, soit 9 600 € TTC ;
- Réseaux d'éclairage public : 3 000 € TTC, frais de maîtrise d'ouvrage déléguée inclus

Soit une participation totale estimée pour la commune de 12 600 € TTC.

Madame le maire précise que les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public, propriété de la commune, devront être réalisés dans le cadre d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à conclure entre la commune et le Territoire d'Energie Hautes Alpes.

Sur ces bases, madame le maire invite le conseil à formuler une position de principe sur la réalisation de ces travaux.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2111-1, L.2211-4, L.2121-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Accepte** le chiffrage estimatif émis par le Territoire d'Energie des Hautes Alpes - SyME05 pour la réalisation des travaux de renforcement du réseau basse tension issu du poste « Gyrondes », ainsi que des travaux d'enfouissement des réseaux, de télécommunication électroniques et d'éclairage public situés en bordure de la route du Gyr ;
- **Demande** à madame le Maire de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux au budget primitif 2024 du budget principal de la commune ;
- **Prend acte** de ce que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction des études réalisées ;
- **Dit** que la réévaluation éventuelle du montant des travaux fera l'objet, le cas échéant, d'une nouvelle délibération donnant pouvoir au Maire de signer la convention financière ;
- **Autorise** madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la poursuite du projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
FISCHER Maryline

